



Cercle de la Voile de Paris  
1858



## AVIS DE COURSE

### Régate d'automne en Seine grade 5C

Dimanche 15 octobre 2023

Lieu : La Seine : Plan d'eau de MEULAN-LES MUREAUX (Yvelines) à 30 km de Paris

Autorité Organisatrice : CERCLE DE LA VOILE DE PARIS

Tél : 01 34 74 04 80 – Adresse mail [contact@cercledeLavoiiledeparis.fr](mailto:contact@cercledeLavoiiledeparis.fr)

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1. REGLES

La régata est régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents étrangers non francophones précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 tout autre document applicable,
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra

#### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir de 9H30 le 15 octobre 2023 au CVP Paris, à l'accueil.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

#### 3 COMMUNICATION

- 3.1 L'usage d'une VHF est légalement réglementé.  
Pendant qu'il est en course, jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.2 **Toutefois, pour des raisons de sécurité**, il est recommandé aux bateaux d'avoir une VHF à bord pour écouter les signalisations afférentes au trafic des péniches émises par le Comité de Course ou par le bateau de sécurité. Un canal dédié sera communiqué avant la course.
- 3.3 L'utilisation de téléphones cellulaires est interdite sauf en cas d'urgence.

#### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de l'Inter série Quillard Fast et de l'Inter série Dériveur.

Les bateaux courent en inter série, selon leur rating, en temps compensé à condition d'atteindre le nombre de 5 équipages pour l'inter série quillard ou l'inter série dériveur.

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
  - ou
  - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

#### 4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, le plus rapidement possible, à Marie Thérèse JOURDAS, Vice - présidente du CVP Chargée des Courses, [m.jourdass@gmail.com](mailto:m.jourdass@gmail.com) , avant le 12 octobre 2023 impérativement.

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le formulaire google form sur le lien suivant :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdOjR2JbJUW4rBZCNop31RfWb3hmE97\\_8HdJLfMjoulDqtrw/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0&usp=mail\\_form\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdOjR2JbJUW4rBZCNop31RfWb3hmE97_8HdJLfMjoulDqtrw/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0&usp=mail_form_link)

avant le 12 octobre 2023, pour permettre l'organisation des courses et l'intendance à terre.

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer les droits.

5. **DROITS A PAYER : neant.**

## 6 PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice, en application du *Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile*.

## 7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription :

- le dimanche 15 octobre entre 9H00 et 9h45.

7.2 Le 1<sup>er</sup> signal d'avertissement de la première course du jour est prévu comme suit :

| Date       | Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement | Classe)                          | Briefing |
|------------|---|----------------------------------|----------|
| 15/10/2023 | 11h<br>11h10                                    | Interserie INQ<br>Intersérie IND |          |

7.3 Nombre de courses : Courses à suivre selon les conditions météorologiques.

7.4 Remise des prix prévue le dimanche après les courses.

8 **LIEU** : Plan d'eau : La Seine au bassin de Meulan les Mureaux (Yvelines – 78130) 30, rue Albert Glandaz.

## 9 **LES PARCOURS**

Le parcours à effectuer sera de type construit entre deux bouées situées en amont et en aval du plan d'eau.

## 10 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 11 **CLASSEMENT**

11.1 **1** course validée est nécessaires pour valider la compétition.

11.2 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses mauvais scores, calculé comme suit

a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

11.3 Le système de classement est le suivant : Points a Minima de l'Annexe A des RCV ; en temps compensé, selon le rating.

## 12 **PROTECTION DES DONNÉES**

### 12.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 12.2 **Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 13 **ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 13 COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Président du Comité de Course

## 14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Cercle de la voile de Paris à l'attention du Commissaire Julien MARECHET, 30 rue Albert  
Glandaz 78130 Les Mureaux

☎: 01 34 74 04 80

✉ [commissaire@cercladelavoiledeparis.fr](mailto:commissaire@cercladelavoiledeparis.fr)

- Marie Thérèse JOURDAS, Vice - présidente, en charge des courses : 06 80 63 86 54,  
[m.jourdas@gmail.com](mailto:m.jourdas@gmail.com),

### ➤ Restauration :

Petit déjeuner au club house le matin avant 10 heures

Déjeuner au self-service du club house à partir de 12 h 30.

### Hébergement :

Le CVP dispose de cabines chauffées pour une ou plusieurs personnes (draps et couvertures sont fournis). S'il fait particulièrement froid, prévoir un duvet supplémentaire non fourni.

Tarif pour une cabine 1 lit : 20 euros la nuit

Tarif pour une cabine 2 lits : 30 euros la nuit

**Réservation auprès du Commissaire Julien MARECHET 01 34 74 04 80** ✉ [commissaire@cercladelavoiledeparis.fr](mailto:commissaire@cercladelavoiledeparis.fr)

[paces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf](https://paces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf)